

Le libre-échange

Je puis faire voir le détail de deux problèmes-clés qu'il y a dans l'accord. Primo, à propos des mesures compensatoires et anti-dumping de la législation américaine dite de *trade remedy*, on crée un système de groupe pour les appels, mais ce groupe tient à contrôler ce qui se passe pour voir si la législation américaine est observée dans le cas de nos sociétés exerçant aux États-Unis. Bref, et je cite directement la page 279:

... afin de déterminer si la décision en cause ...

c'est-à-dire celle des États-Unis:

... «est conforme à la législation sur les droits antidumping ou les droits compensateurs de la partie importatrice.»

M. McDermid: La loi canadienne est toujours en vigueur également.

M. Langdon: Autrement dit, une société de ma circonscription peut-elle aller aux États-Unis et bénéficier du même genre d'impartialité, d'une certaine appréciation de ce qui est juste? Non, monsieur le Président, car elle se heurte aux règlements qui sont établis dans les lois américaines et elle doit les respecter. Elle ne peut faire appel qu'en se fondant sur ces règlements. Ceux-ci ne constituent pas une base de neutralité convenue, sur laquelle se fonder pour établir ce qui constitue une subvention pour les deux pays.

C'est extrêmement important parce que le problème fondamental dans le système américain est que les États-Unis ont une façon très curieuse de voir les choses dans leur système de droits compensateurs. Ce système stipule que si le Canada, par exemple—et il y a eu 13 imposés au Canada ces dernières années—

M. McDermid: Combien en avons-nous imposés aux États-Unis?

M. Langdon: Cinq. Treize contre cinq.

M. McDermid: Combien?

M. Langdon: Treize contre cinq.

M. McDermid: Combien de mesures antidumping?

M. Langdon: Je parle des droits compensateurs. Si le député ne veut pas écouter, il n'est pas obligé de le faire, mais s'il pouvait prêter attention, il apprendrait peut-être quelque chose. Il y a eu 13 droits compensateurs appliqués par les États-Unis contre le Canada. Dans chaque cas, on examinait très clairement ce que le Canada avait fait en ce qui concerne les subventions, et non pas si les États-Unis eux-mêmes en accordaient et, par conséquent, notre pays avait en toute justice le droit de faire la même chose.

Absolument aucune disposition législative aux États-Unis n'oblige les États-Unis à tenir compte des subventions que touchent les sociétés qui se plaignent des subventions que reçoivent les compagnies canadiennes. Cela est injuste pour nos travailleurs et nos hommes d'affaires. Cet état de choses aurait dû changer si le gouvernement avait atteint l'objectif qu'il s'était donné. Au contraire, il a échoué. Il tente maintenant de faire croire aux Canadiens qu'il a atteint ces objectifs même si les faits dénotent nettement qu'il ne l'a nullement fait.

En outre, nous devons envisager une situation encore pire. Les États-Unis pourront désormais modifier à leur gré leurs

lois de rétorsion ou anti-dumping qui s'appliquent au Canada. Cela vaut également pour le Canada.

M. McDermid: Non.

M. Langdon: Dans la mesure où c'est dans le contexte du GATT, cela vaut également pour le Canada.

M. McDermid: Non.

● (1630)

M. Langdon: Oui, je regrette. Le secrétaire parlementaire n'a peut-être pas lu l'accord. Malheureusement, il n'écoute pas. S'il le faisait, il comprendrait ce que je dis.

Si ces lois sont modifiées aux États-Unis, et si le Canada est mentionné dans la modification, la mesure s'applique au Canada, et nous devons accepter cette modification. Il est vrai que nous pouvons porter la question devant un groupe d'experts, mais il ne peut prendre aucune décision. Il ne peut qu'adresser des reproches aux États-Unis et dire que le Canada a un droit de représaille. N'est-ce pas merveilleux? Nous aurons à l'avenir le droit de faire ce que nous avons déjà le droit de faire.

Le président suppléant (M. Paproski): S'il y a échanges de questions et de réponses, je voudrais que le député s'adresse tout de même à la présidence.

M. Langdon: Merci, monsieur le Président. Je crois que le secrétaire parlementaire devrait suivre, lui aussi, ce conseil.

Le gouvernement a poursuivi certains objectifs, et je dois dire qu'il l'a fait avec une certaine énergie. Il a cherché à les atteindre, et il en a parlé, mais il a complètement échoué. C'est pourquoi l'accord qu'il nous propose comporte des lacunes irréremédiables. Il est tout bonnement inacceptable, compte tenu de ce que les hommes d'affaires ont dit au comité lorsque celui a parcouru le Canada.

Ce que ces gens nous ont dit, c'est qu'ils voulaient un accès sûr et garanti au marché américain. Le gouvernement ne le leur assure pas. Il doit l'admettre et accepter la honte de cet échec.

Une voix: Foutaises.

M. Langdon: C'est tout à fait vrai.

Le gouvernement n'a pas réussi à garantir l'accès au marché américain. Et qu'a-t-il dû céder pendant ces négociations? Beaucoup trop.

Le gouvernement a cédé sur énormément de points importants pour la moyenne des gens. Il a d'abord cédé des emplois. Il est parfaitement clair que nous perdrons des milliers d'emplois. Pourquoi autrement le premier ministre (M. Mulroney) aurait-il parlé, immédiatement après la première signature de l'accord, d'une aide massive au reclassement des travailleurs touchés? Bien sûr, il est toujours possible que le premier ministre ait dit n'importe quoi, mais je préfère penser qu'il exprimait une certaine inquiétude au sujet des milliers de gens qui se retrouveraient sans travail par suite de la conclusion de cet accord.